

**COMMUNE D'ADE**  
**Séance du 23 janvier 2024**

<b>Membres en exercice :</b> 13	Date de la convocation : 19/01/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
<b>Présents : 10</b>	<b>Présents :</b> Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE. <b>Représentés :</b> Xavier DUPUIS par Didier LOPEZ, Florence POIZAC par Maryline CARASSUS. <b>Excusés :</b> Mathilde BOURDIEU. <b>Absents :</b> . <b>Secrétaire de séance :</b> Sabine DAMBAX-RODRIGUES.
<b>Votants : 12</b>	
<b>Pour : 12</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	

**Objet : Demande de subventions désimperméabilisation parking du Stade - fonds vert - DE\_002\_2024**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter au titre du fonds d'accélération de la transition écologique, dit fonds vert, dont un axe d'intervention concerne la renaturation des villes et des villages, le devis suivant :

- Désimperméabilisation du parking stade municipal par la pose de nids d'abeille nidgrass et gazon pour 13 075,00€ HT (soit 15 690,00€ TTC).

Il propose de solliciter auprès des services de l'état une aide au titre du fonds vert la plus élevée soit 10 460,00 € (80% du montant du devis).

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** à l'unanimité le projet exposé ci-dessus, pour un montant total de 13 075,00€ HT soit 15 690,00€ TTC,
- **Décide** de demander des subventions suivant les plans de financement ci-dessous :

Coût total désimperméabilisations parking du stade municipal (HT)	13 075,00€ HT	100 %
Etat (Fonds vert 2024)	10 460,00€	80 %
Autofinancement - commune	2 615,00€	20 %

- **Charge** Monsieur le Maire de remplir et signer tous les documents administratifs afférents à cette décision.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*

Le Maire,  
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,  
Sabine DAMBAX-RODRIGUES

